



20 ET 21 JUIN 2026

PACKS PARTENARIAT

Le PARTENARIAT avec le Trail des RAGONDINS s'adresse à un certain nombre d'entités et notamment :

- Des entreprises locales, ayant à cœur de faire vivre le TRAIL
- Des entrepreneurs, avec une passion pour le TRAIL ou la course à PIED
- Des enseignes dont l'activité est liée au TRAIL et à la course à Pied
- Des sociétés souhaitant faire connaître leur activité au travers d'un évènement original
- Des collectivités locales associées à l'évènement
- Des personnes privées ayant à cœur de participer de près ou de loin à notre manifestation

La participation de chaque partenaire est libre, mais afin de vous orienter sur nos possibilités, nous vous proposons plusieurs formules :

PACK OR

Pour un montant supérieur ou égal à 500 €

- Un stand d'exposition ou de présentation de vos produits sur le site départ et arrivée le Samedi 20 juin après-midi et le dimanche 21 juin
- Une invitation à déjeuner sur place pour 2 personnes le dimanche 21 juin
- Votre LOGO sur le site INTERNET www.traildesragondins.fr
- Un PANNEAU ou une BANDEROLE publicitaire sur le site départ et arrivée à Cantenay
- Une invitation à la conférence de PRESENTATION du TRAIL début juin 2026
- Des annonces régulières du speaker

PACK ARGENT

Pour un montant supérieur ou égal à 250 €

- Une invitation à déjeuner sur place pour 2 personnes le dimanche 21 juin
- Votre LOGO sur le site INTERNET www.traildesragondins.fr
- Un PANNEAU ou une BANDEROLE publicitaire sur le site Départ et arrivée à Cantenay
- Une invitation à la conférence de PRESENTATION début juin 2026
- Des annonces régulières du speaker

PACK BRONZE

Pour un montant supérieur ou égal à 100 €

- Une invitation à déjeuner sur place pour 2 personnes le Dimanche 21 juin
- Votre LOGO sur le site INTERNET www.traildesragondins.fr
- Une invitation à la conférence de PRESENTATION de début juin 2026
- Des annonces régulières du speaker

PACK LOTS

- Vos objets publicitaires ou LOTS remarquables, déposés dans chaque sac ou remis lors des podiums

Pour votre information, dans le cadre du PARTENARIAT, vous pouvez déclarer cette somme dans vos charges publicitaires. Veuillez vérifier auprès de votre comptabilité.

IMPORTANT : LA TRACE Association d'intérêt général

Notre association est reconnue d'intérêt général, ce qui permet à nos donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 60% du montant des versements dans le cadre du MECENAT.

Dans tous les cas, nous vous délivrons un reçu de don ou un contrat de partenariat. A nous demander et à nous transmettre au préalable.

